

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, M. FOURNIER Ernest, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. ASSENARRE Louis, M. DEQUENNE Bernard, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique, M. SONNEMAN Florian, M. VUAILLET Roland, Mme VUILLEMET Reine.

EXCUSES : M. ALLIOD Patrick pouvoir à M. MASSON R., M. CHAUMONT Eric pouvoir à Mme ALLAINGUILLAUME M., Mme MALLOT Birgid pouvoir à Mme DONZE D., M. BARBIER Michel, Mme JOUANNET Martine, M. REYNES Xavier

M. CHANEL M. a été élu secrétaire de séance.

I- VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES

M. Chanel explique aux conseillers que l'année 2010 est une année de transition puisque la taxe professionnelle est remplacée par la contribution économique des entreprises. Cette contribution est d'application immédiate pour les entreprises, les communes devant voter un taux relais en 2010.

Il rappelle que les taux d'imposition communaux sont fixés comme suit :

Foncier non bâti : 37.29 %

Foncier bâti : 6.55 %

Taxe d'habitation : 4.87 %

Taxe professionnelle : 10.26 %

M. CHANEL fait remarquer qu'à taux constant, la recette attendue devrait s'établir à 595 000 €

Il est proposé de fixer le taux de taxe d'habitation à 4,87%, le taux de foncier bâti à 6,55%, le taux de foncier non bâti à 37,32% et le taux relais à 10,27% (augmentation de taux due aux arrondis).

Un débat s'engage sur ces propositions de taux d'imposition pour 2010.

M. CHANEL présente ces projections de recettes pour 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux d'imposition soit :

Foncier non bâti 37,32

Foncier bâti 6,55 (inchangé par rapport à 2009)

Taxe d'habitation 4,87 (inchangé par rapport à 2009)

Taux relais 10,27

Le montant prévisionnel des rentrées fiscales pour 2010 s'élève à 595 000 €

II – DEBAT SUR LE SECOND PLAN LOCAL DE L'HABITAT ETABLI PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le Maire procède à la présentation du document envoyé par la communauté de communes du Pays de Gex.

Il fait remarquer que Crozet est classé comme un bourg. Il présente les évolutions de la population communale prévues au SCOT.

20h35: Arrivée de M. SONNEMANN

Il informe les conseillers qu'il n'y a pas d'obligation de construction de logements sociaux dans les bourgs bien qu'une réalisation de quatre à six logements sociaux par an sur les six prochaines années soit inscrite.

M. VUAILLET fait remarquer que le SCOT oblige à prévoir 20% de logements sociaux dans toute opération d'aménagement (O.A.). Le plan local d'urbanisme actuellement en cours de réalisation prévoit la mise en place d'O.A.

Mme ALLAINGUILLAUME trouve ceci intéressant pour la mixité.

Une discussion s'engage sur les différents types de financements des logements sociaux, PLAI, PLS et PLUS.

Le PLAI correspond à un type de logement très aidé, et semble plus correspondre à un besoin des villes mais pas des bourgs. En effet, la mise en place de ce type de logement nécessite l'existence de commerces et de transports en commun.

Il ressort de ce débat que la commune devra favoriser la mise en place de PLUS puisque les PLS ne sont plus subventionnés et les PLAI ne sont pas adaptés.

Les prévisions de consommation foncière su PLH sont examinées. M. VUAILLET fait remarquer que les 5,6 hectares prévus correspondent aux prévisions de terrains ouverts à la construction dans le plan local d'urbanisme de la commune jusqu'en 2020.

Mme ALLAINGUILLAUME trouve ce document trop général et s'interroge sur le coût de ce plan sur 6 ans.

M. le Maire fait remarquer que ce document est à accepter ou à refuser, les commentaires étant à transmettre.

M. VUAILLET estime que le besoin en termes de logements vient surtout des travailleurs frontaliers puisqu'il

ne semble pas y avoir de lien entre les constructions prévues et le nombre d'emplois créés sur le Pays de Gex. M. MASSON souhaite faire part des remarques émises par M. ALLIOD. Ce dernier estime que les transports et les petits commerces doivent être aidés dans le cadre de ce plan. M. CHANEL fait remarquer que la finalité du Plan Local de l'Habitat n'est pas le transport.

M. le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil par quatorze voix pour et une abstention (M. ALLIOD) accepte le second plan local de l'habitat établi par la communauté de communes du Pays de Gex mais souhaite rappeler qu'il est restrictif de ne financer que les PLUS et les PLAI dans les bourgs et que dans ces derniers, il est essentiel de favoriser les commerces de proximité et les transports en commun pour permettre l'implantation de PLAI.

III – CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION – DEVIS PIED DE SIRENE ET BIPS

M. le Maire présente aux conseillers les devis pour la mise en place d'un pied de sirène conforme aux normes et la fourniture de 25 bips.

Le devis établi par DELCOM pour le pied de sirène se monte à 3 840 €H.T., le devis établi par TPL Systèmes fixe le prix des bips à 60 €H.T. l'unité, soit 1 500 €H.T.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte ces deux devis et autorise M. le Maire à les signer

IV – DEVIS TRAVAUX 2010 – FORET COMMUNALE

M. le Maire présente au Conseil Municipal les travaux d'entretien (travaux d'abattage et de débardage sur les parcelles 21, 22 et 23) proposés par l'O.N.F. pour 2010 dans le cadre de la vente des bois bord de route pour un montant de 4 406 €H.T. (3 750 €de travaux et 656 €d'honoraires pour l'O.N.F.)

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte le devis et autorise M. le Maire à le signer.

V – DIVERS

1. Informations diverses :

- Présentation de la nouvelle charte du Parc Naturel Régional par son directeur lors du Conseil Municipal du 06 mai 2010 à 20h.

- Contentieux La Thène: M. le Maire donne lecture de la décision du Tribunal Administratif de Lyon du 25 février 2010, rejetant le recours en indemnisation intenté par la S.E.A. La Thène.

- Prochain conseil municipal: le 08 avril.

- Acquisition d'un motoculteur: Présentation d'un devis de l'entreprise Lacroix d'un montant de 5 860 € T.T.C. pour la fourniture d'un motoculteur équipé d'une lame, d'un giro-broyeur et d'une fraise à terre. Le Conseil, à l'Unanimité, accepte cette proposition.

Séance levée à 21h40